

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 022-212203178-20260917-202645-DE

MAIRIE de
**SAINT-MÉLOIR-
DES-BOIS**

22980



L'an deux mil vingt-six, le dix-septième jour du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Associations, sous la Présidence de Mme Anne-Marie LEFEUVRE, Maire.

PRÉSENTS : LEFEUVRE Anne-Marie, COMMAULT Romaric, PRUAL Myriam, MARÉCHAL Robin, BYRON Megan, ROBERT Thomas, BOSSARD Sonia, CHAUVELIER Céline, ALLÉE Martin, BEDFERT John

ABSENTE : LE ROUZIC Solenn (ayant donné pouvoir à ALLÉE Martin)

A été nommée secrétaire de séance : Mme BYRON Megan

Date de la convocation et d'affichage : 11 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°

2026/45

En exercice	Nombre de Membres		
	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
11	10	11	11

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE n°1

Afin de prévoir les dépenses de fonctionnement relatives au paiement des indemnités des élus pour la fin de l'année 2026, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier le budget.

Les crédits initialement affectés sur des comptes du chapitre 011 – Charges à caractère général, sont réaffectés au compte 65311.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Energie - Electricité	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60622 : Carburants	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615232 : Entretien et réparations sur réseaux	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65311 : Indemnités de fonction (élus)	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 000.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE la décision modificative n°1 au budget principal détaillée ci-dessus,
- AUTORISE Madame la Maire ou un Adjoint au maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
La Maire, Mme Anne-Marie LEFEUVRE

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie
et de la transmission au représentant de l'État le même jour.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.